

*Interpellation présentée par le député:
M. Alain Charbonnier*

*Date de dépôt : 13 mars 2008
Messagerie*

Interpellation urgente écrite Entreprise Reluire SA

Messieurs les Conseillers d'Etat, le 6 mars 2008, le syndicat Comedia et le représentant du personnel licencié et repreneur potentiel de l'entreprise Reluire SA de l'ancien Conseiller administratif Pierre Muller, vous a envoyé une « lettre ouverte » que l'on peut trouver sur le site (<http://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?article803>) de la CGAS (Communauté genevoise d'action syndicale).

Cette « lettre ouverte » à cette teneur :

Lettre ouverte au Conseil d'Etat du Canton de Genève

Concerne : liquidation de Reluire SA par son actionnaire unique, M. Pierre Muller

Messieurs les Conseillers d'Etat, Monsieur le Chancelier,

Nous vous avons écrit le 14 février 2008 pour dénoncer le scandale de la liquidation de Reluire SA décidée par le seul Pierre Muller, propriétaire et actionnaire unique de cette entreprise. En agissant ainsi unilatéralement par la mise en vente du bâtiment et des machines, ainsi que par un licenciement collectif, sans information, ni consultation de ses salarié-e-s et des interlocuteurs sociaux, il a détruit 16 emplois et un savoir-faire reconnu dans tout l'arc lémanique.

Nous sommes surpris, et même choqués, de n'avoir reçu de votre part aucune réponse directe à notre demande d'intervention dans ce dossier, même pas un accusé de réception! Par notre propre initiative, nous avons appris que le dossier avait été transmis pour examen au service cantonal de la Promotion économique sans prise de position de votre part sur la question de fond posée par la politique de terre brûlée pratiquée par Pierre Muller, ancien responsable politique en Ville de Genève.

Les fonctionnaires de la Promotion économique nous ont affirmés oralement que le projet de maintien de l'activité de reliure et de la majorité des emplois, défendu par David Harry, responsable d'atelier de Reliure SA, leur paraissait tout-à-fait viable. Le seul obstacle est, d'après les responsables de la Promotion économique, l'impossibilité actuelle de racheter les machines pour ce projet. Ils nous ont dit qu'ils n'avaient jamais eu entre les mains un projet soutenu de manière aussi forte par les clients potentiels. En effet, dix-sept clients et imprimeries, parmi lesquelles les deux plus importantes de Genève, ont écrit pour saluer le savoir-faire de Reliure SA et s'engager à continuer à fournir du travail si l'activité de cette entreprise était poursuivie sous une autre raison sociale.

Des locaux ont été trouvés sur la commune de Meyrin, le financement peut être garanti avec le soutien de la promotion économique à une seule condition : il faut que l'outil de travail, sans lequel une poursuite rapide de la production est impossible, puisse être acquis pour la réalisation du projet de David Harry. Alors qu'il a reconnu dans la Tribune de Genève (03-03-08) que les carnets de commande étaient pleins au moment du licenciement collectif du 19 décembre 2007, Pierre Muller a refusé de donner un délai raisonnable pour la mise en route du projet de David Harry. Il a revendu les machines, indispensables à la production, à un revendeur de machines, M. Theurel de Grafinter SA. Celui-ci a mis les machines en vente sur un site néerlandais d'une société associée. Le contrat de vente prévoit que les machines doivent être démontées pour le 14 mars 2008. Selon ce revendeur, elles doivent alors partir aux Pays-Bas pour être ensuite revendues en Grande-Bretagne et en Espagne. Actuellement, les machines sont toujours en place dans les locaux de Reliure SA et le contrat de vente n'a pas encore été totalement honoré par Grafinter SA.

Mandatés par la majorité des salariés concernés, nous avons déposé, devant le Tribunal de première instance, une requête en mesures provisionnelles urgentes pour bloquer le démontage des machines et le produit de leur vente. Par ordonnance du 5 mars 2008, ce Tribunal a accordé ces mesures.

Vingt conseillers municipaux et les 3 conseillers administratifs de la Commune de Meyrin ont signé une pétition qui vous a été adressée et qui rejoint entièrement notre présente demande.

Il n'est pas trop tard, mais il est urgent que le Conseil d'Etat prennent ses responsabilités sur cette question et interviennent auprès de Pierre Muller de Reliure SA, et de MM. Daniel et Patrice Theurel de Grafinter SA pour que les machines puissent être acquises pour le projet de maintien du savoir-faire et des emplois dans la reliure à Genève, projet de M. David Harry.

Dans l'attente d'une intervention rapide et décisive de votre part, recevez, Messieurs les Conseillers d'Etat, Monsieur le Chancelier, nos salutations les meilleures

Ma question est la suivante :

Quelles actions le Conseil d'Etat, a-t-il et surtout va-t-il mettre en place pour permettre et favoriser le rachat des machines et la reprise de l'entreprise Reliure S.A. par M. David Harry, afin de sauver les emplois (16 personnes) et le savoir-faire de cette entreprise, reconnu par tous ses partenaires et clients ?